



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

VÉTÉRINAIRES ET PARA- PROFESSIONNELS VÉTÉRINAIRES

Objectifs, stratégie et mise en œuvre de la
réglementation

Didier Rouillé



me d'appui

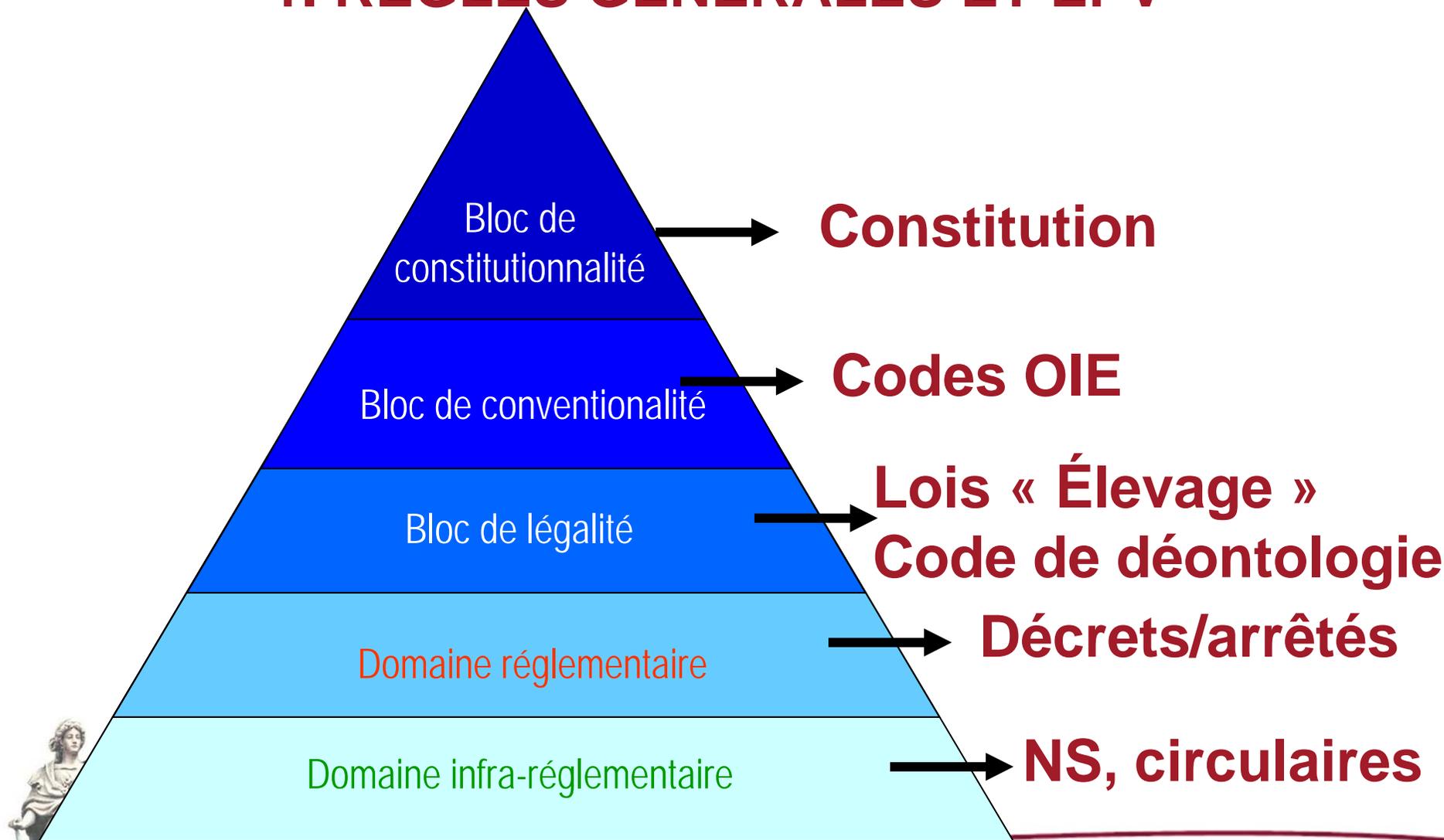


Plan de la présentation

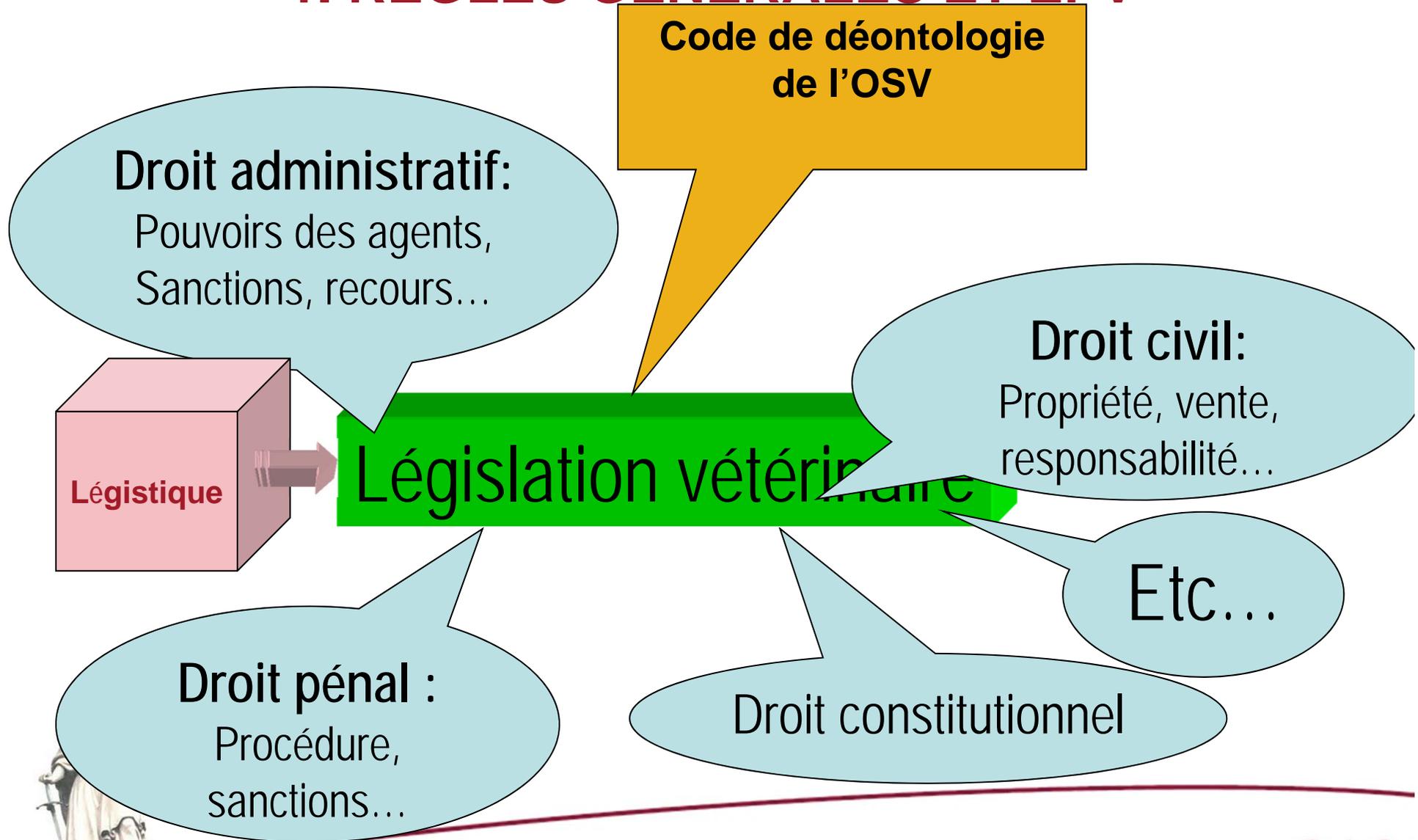
1. REGLES GENERALES RELATIVES A L'EXERCICE DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE (=EPV)
2. OBJECTIFS
3. STRATÉGIE
4. PRÉPARATION
5. MISE EN ŒUVRE
6. ÉVALUATION



1. REGLES GENERALES ET EPV



1. REGLES GENERALES ET EPV



1. REGLES GENERALES ET EPV

- **Constitution:** principes généraux de propriété, de **liberté d'entreprendre** et **d'égalité**, parfois incompatibles avec la notion de domaine et d'activités réservées à une profession
- **Accords internationaux** (dont OIE/SPS): notion de vétérinaire officiel (cf. définition du CSAT)
- **Textes nationaux:** lois, décrets, arrêtés, infra réglementaire (**code de déontologie**, circulaires, notes de service)

→ « réglementation » de certaines activités du vétérinaire



1. REGLES GENERALES ET EPV

- **Législation = pouvoir législatif**
(vote par représentants élus)
 - Seule une loi peut restreindre la liberté dans le domaine des activités professionnelles, notamment pour des raisons de protection de la santé publique
- **Réglementation = pouvoir exécutif**
(gouvernement, dont ministère en charge des SV)



2. OBJECTIFS

2.1. Lignes directrices de l'OIE en matière d'EPV

- définition de la médecine vétérinaire;
- professions habilitées et formations correspondantes adaptées (dont diplôme);
- conditions d'exercice et chaîne de responsabilité, y compris en situation exceptionnelle;
- délégation du contrôle de la profession à un OVS (ONDV);

• pouvoir disciplinaire sur les professions concernées



2. OBJECTIFS

2.2. Les contraintes locales qui influent sur la stratégie

- les moyens humains (notamment vétérinaires privés et PPV) et leur degré d'organisation (maillage territorial et organisation professionnelle);
- le type d'élevage (intensif, extensif) et le niveau de formation des éleveurs (importance des ACSA);
- les moyens financiers dont peut disposer l'AC, directs (budget de l'État) ou indirects (fonds de financement du mandat sanitaire, prise en charge des PPV par les bénéficiaires);
- la formation locale initiale et continue des vétos et PPV



2. OBJECTIFS

2.3. Les objectifs retenus

Quelles priorités pour mon pays?

- élever le niveau quantitatif des CVP et PPV?
- élever le niveau qualitatif (formation) des CVP et PPV?
- organiser le maillage du territoire (monopole régional, concurrence, relations entre CVP et PPV et avec administration vétérinaire locale)?
- organiser la délégation de certaines activités aux CVP et PPV?



→ Des outils OIE pour vous aider dans ce choix: CSAT et manuels, PVS, GAP analysis et mission PALV.

Thèmes (avec codification PVS)	Besoin législatif
I.4. Indépendance technique	++
→ I.6. Coordination entre secteurs public et privé	++
→ I.9. Fonds réservé aux situations d'urgence	+
I.10. Capacité d'investissement et de développement	++
II.4. Quarantaine et sécurité aux frontières	+++
→ II.6. Détection précoce et réponse rapide aux situations d'urgence	+++
→ II.7. Programmes de prévention, contrôle et éradication des maladies	++
II.8. Sécurité sanitaire des aliments	++
→ II.9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	+++
II.10. Recherche de résidus	++
III.1. Communication	+
→ III.2. Consultation des bénéficiaires	++
→ III.4. Accréditation / habilitation /délégation	++
→ III.5. Organisme statutaire vétérinaire	++
IV.1. Elaboration et application des textes réglementaires	+++
IV.2. Respect de la législation	+++
IV.3. Harmonisation internationale	+++
IV.4. Certification internationale	+
IV.5. Accords d'équivalence	++
IV.6. Traçabilité	++

3. ÉLÉMENTS DE STRATÉGIE

Pour l'exercice, il est retenu la stratégie suivante: impliquer fortement les CVP et les PPV dans:

- la surveillance épidémiologique, en élevage comme à l'abattoir
- la réaction rapide en les associant aux mesures dans les zones d'interdiction et de surveillance,
- les programmes de lutte contre les maladies présentes sur le territoire national,
- l'organisation générale et le contrôle du domaine vétérinaire.



4. PRÉPARATION

1. Implication des CVP et PPV dans la santé animale

→ Textes organisant la délégation de l'AV vers **CVP**

- **Création de l'OSV** (cf. PPT C. Rondeau)
- **Mise en place de la délégation** (ex: mandat sanitaire) **(L/R)**,
- **Domaines précis de la délégation** (ex: police sanitaire, épidémiosurveillance, certification, inspection en abattoir, etc.) **(R)**,
- **Conditions d'attribution du MS** **(R)**,
- **Droits et responsabilités du délégataire** **(R)**,
- **Modalités de travail du mandaté sous couvert de l'AV** **(R)**,
- **Rémunération du MS** **(L/R)**,
- **Conditions d'exercice des ACSA** (ex: CDS et épidémiosurveillance, appui à la gestion de foyers, légalisation de leur activité, etc.) **(R)**,

→ **Outils pour la rédaction**

- **CSAT: titre 1**

- **DVS et mission DALV: rapports**



4. PRÉPARATION

2. Implication des CVP et PPV dans la santé animale

→ Textes organisant l'exercice de la médecine vétérinaire par des **para professionnels vétérinaires (hors ACSA)**

- Professions habilitées à exercer la médecine vétérinaire (L/R),
- Relations entre CVP, AV et PPV (R),
- Domaines précis d'activité en temps normal et en situation de crise (ex: vaccinations, certification, inspection en abattoir, etc.) (R),
- Mesures transitoires (ex: chefs de poste d'élevage avant retraite)
- Organisation professionnelles pour le PPV (ex: collège de l'OSV) (R),
- Droits et responsabilités des PPV (R),
- Modalités de travail du mandaté sous couvert de l'AV (R),
- Rémunération des PPV (L/R),

→ Outils pour la rédaction

• CSAT: titre 1

• DVS et mission DALV: rapports



4. PRÉPARATION

3. Implication des CVP et PPV dans la santé animale (3/3)

→ Textes organisant les activités des **ACSA (agents communautaires de santé animale ou auxiliaires d'élevage)**

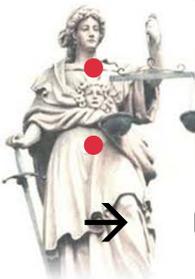
- **Modalités de reconnaissance des ACSA (L/R),**
- **Cadre de travail des ACSA par rapport aux structures professionnelles d'éleveurs (ex: rattachement à un groupement) (R),**
- **Modalités de reconnaissance des structures associatives de base des éleveurs (ex: groupements d'éleveurs en SAB) (R),**
- **Relations entre CVP, AV, PPV et ACSA (R),**
- **Domaines précis d'activité en temps normal et en situation de crise (ex: vaccinations, certification, inspection en abattoir, etc.) (R),**

• **Recensement et « agrément » des ACSA**

• **Rémunération des ACSA? (ex: sur prestations au sein du groupement) (R),**

→ **Outils pour la rédaction**

• **CSAT: titre 1**



4. PRÉPARATION

5. Plan d'action législatif

1. PVS/GAP/mission PALV → stratégie, priorités et coûts définis;

2. Groupe de travail avec juriste et si possible bénéficiaires, au moins pour avis sur le projet de texte (ex: CVP, PPV, représentants des éleveurs) et partenaires (ex: OSV);

3. Travail à court terme (1 an): examen critique des textes en projet (ex: priorité, pertinence par rapport à d'autres alternatives que la réglementation, qualité interne, qualité externe notamment applicabilité, réflexion sur les outils à mettre en place);

4. Travail à moyen terme (2-3 ans): réflexion sur les modifications à envisager pour les textes existants (ex: simplification, compléments);

5. Travail à long terme (5 ans): Loi générale (si besoin) sur la santé animale pour y inclure tous les principes législatifs de santé animale susceptibles d'être opposables à la constitution.



5. MISE EN ŒUVRE DES TEXTES

- **Outils de formation et d'information des agents administratifs et des professions délégataires en charge d'appliquer la réglementation en matière d'EMV**
- **Agents de l'État: Fiches techniques d'information sur les thèmes principaux** (Exemples pays: délivrance du mandat sanitaire et modèles de MS, conditions d'agrément des GE et des ACSA, etc.)
- **Implication, directe** (écoles sous tutelle de l'État) **ou indirecte** (contrôle), **du Ministère en charge des SV dans la formation initiale et continue des professions assurant l'EMV** (Exemples: stages de formation continue sur la législation, contrôle des projets et programmes de formation des ACSA)



6. EVALUATION

Indicateurs de suivi

1. Sur la réalisation effective du programme de production législative (exécution)
2. Sur l'impact de tout nouveau texte selon le principe suivant:

1 nouveau texte → 1 outil d'application pour les services de terrain → 1 système de remontée d'informations du terrain → une évaluation du résultat

Ex: ACSA:1. Texte réglementaire qui définit leur statut

2. Instructions aux agents pour se conformer au texte [Instructions ACSA](#)

3. Dispositif de recensement et « d'agrément » des ACSA [officialisation ACSA](#)



Merci pour votre attention
Thank you for your attention !



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal



12 rue de Prony, 75017 Paris, France - www.oie.int – oie@oie.int

